



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

bruits

Question écrite n° 2572

## Texte de la question

M. Michel Pajon attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur les nuisances occasionnées par la traversée de la ville de Noisy-le-Grand par l'autoroute A 4. En 1976 s'achevaient les travaux de construction de l'autoroute A 4 en périphérie est de la région parisienne. Alors que dans le département du Val-de-Marne cet équipement a bénéficié d'un revêtement permettant de minimiser les nuisances sonores, le tronçon traversant le département de la Seine-Saint-Denis, et notamment la ville de Noisy-le-Grand sur environ 3 kilomètres, a été réalisé à l'origine avec un matériau moins coûteux et beaucoup plus bruyant. La zone de la ville de Noisy-le-Grand traversée par l'A 4 est très urbanisée. Nombreux sont les riverains qui subissent depuis plusieurs années des nuisances sonores très agressives dues au trafic autoroutier de plus en plus important, et sont ainsi amenés à s'en plaindre régulièrement. L'autoroute ayant été réalisée voilà plus de vingt ans, il lui demande quant il compte entreprendre les travaux de réaménagement qui s'imposent pour remédier à des nuisances croissantes.

## Texte de la réponse

Dans la traversée de Noisy-le-Grand, la chaussée de l'autoroute A 4 a été réalisée avec des dalles en béton de ciment. Cette technique génère un bruit routier supérieur à celui d'une chaussée en béton bitumineux, car accentué en raison du battement des dalles sous le passage des véhicules. Néanmoins, cette section de l'autoroute est équipée de merlons de terre et d'écrans antibruit. Les riverains sont donc protégés de la plus grande partie des nuisances sonores, dont le niveau reste en dessous des normes admissibles ; une récente campagne de mesures n'a mis en évidence aucun dépassement de ces normes. La mise en place d'une couche de roulement antibruit, qui réduirait davantage les nuisances sonores, ne peut être effectuée sans d'importants travaux préalables de préparation tels que la stabilisation des dalles et l'application d'une très épaisse couche de renforcement sur celles-ci. Or, ces travaux sont difficiles à effectuer en raison du trafic très dense sur cette section (130 000 véhicules par jour). Cependant, un projet de réalisation d'une quatrième voie et de collectrices, qui permettraient de réduire la gêne apportée au trafic par les travaux, est en cours d'étude dans ce secteur. Dans la mesure où il s'agit d'un projet complexe, dont la réalisation ne peut s'envisager à court terme et qui nécessite des études approfondies, les services du ministère de l'équipement, des transports et du logement réfléchiront à de nouvelles dispositions permettant d'engager plus rapidement la mise en oeuvre d'un revêtement atténuant le bruit.

## Données clés

**Auteur :** [M. Michel Pajon](#)

**Circonscription :** Seine-Saint-Denis (13<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 2572

**Rubrique :** Déchets, pollution et nuisances

**Ministère interrogé :** équipement et transports

**Ministère attributaire** : équipement et transports

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 1er septembre 1997, page 2754

**Réponse publiée le** : 24 novembre 1997, page 4243